

Comment présenter une demande de financement à la BEI

Informations à fournir à la Banque européenne d'investissement

La forme et le contenu des documents à fournir à la BEI sont de la responsabilité du promoteur du projet. Compte tenu de la diversité des projets et de leurs caractéristiques très différentes, il n'y a pas de documentation standardisée et la Banque n'impose pas de formulaire type ou de questionnaire pré-établi aux emprunteurs. En règle générale, elle s'attend à recevoir une étude de faisabilité détaillée. Lorsqu'il n'y a pas eu d'étude de ce type, le promoteur est libre d'utiliser sa propre méthode pour constituer un dossier aussi complet que possible afin de permettre l'instruction technique, environnementale, économique, financière et juridique du projet. La liste ci-après est donnée à titre indicatif.

A. LE PROMOTEUR

1. Renseignements généraux sur l'entreprise, son statut juridique, ses principaux associés et actionnaires, sa structure organisationnelle:

- L'entreprise : textes constitutifs, statuts, activités, méthode comptable, gestion, états financiers vérifiés (bilans, comptes de pertes et profits, situation de trésorerie) pour les trois derniers exercices, détails sur l'endettement à court, moyen et long terme, politique en matière de distribution de dividendes.
- Promoteurs et principaux associés : statuts, actionnaires, activités et états financiers vérifiés pour les trois derniers exercices.
- Statut juridique du projet proposé, lien avec les autres activités du promoteur, licences et concessions obtenues.

B. LE PROJET

2. Renseignements techniques et environnementaux:

- Conception générale, justification et localisation (capacités nominale et prévisionnelle).
- Description technique : technologie, terrain et aménagements généraux, bâtiments, installations de production et de stockage, services généraux, systèmes et matériels de transport.
- Étude d'impact sur l'environnement, le cas échéant, avec référence à la législation applicable, mesures palliatives destinées à protéger l'environnement, études spécifiques.
- Études et réalisation : consultants éventuels, modalités de passation et d'attribution des marchés, surveillance, programme des travaux et calendrier d'exécution.
- Devis estimatif détaillé des coûts par référence à la description technique, provisions pour imprévus et hausse des prix, intérêts intercalaires, frais de premier établissement et de démarrage, avec répartition des coûts en devises et en monnaie nationale.
- Exploitation : matières premières et produits, diagrammes de flux, consommation et production, encadrement et main-d'oeuvre, organisation de la gestion, assistance technique éventuelle. ➤

3. Renseignements socio-économiques:

- Marché : statistiques et prévisions concernant l'offre, la demande et les prix pour la production résultant du projet et pour les principaux intrants (matières premières).
- Écoulement de la production : politique commerciale et organisation des ventes, position de l'entreprise par rapport aux principaux concurrents, ventes intérieures et exportations, politique en matière de prix.
- Emplois créés ou maintenus grâce au projet : postes permanents et saisonniers, formation professionnelle, remplacement éventuel de membres du personnel expatriés.
- Données utilisées pour calculer le taux de rentabilité économique du projet et évaluer sa contribution au développement économique du pays concerné (balance des paiements, finances publiques, etc.).
- Impact du projet sur le plan social, disponibilité et caractéristiques de la main-d'œuvre, niveau des salaires, avantages sociaux, sécurité, conditions de travail. Conformité avec la réglementation nationale dans les domaines du travail, de la santé et de la sécurité et conformité avec les prescriptions légales locales.

4. Renseignements financiers:

- Ventilation des coûts d'exploitation et d'entretien, des amortissements et des frais généraux.
- Plan de financement du projet et calendrier des dépenses prévues.
- Flux de trésorerie, comptes de pertes et profits et bilans prévisionnels, tant pour la période de construction que pour la période d'exploitation.
- Évaluation des besoins en fonds de roulement et de leur évolution pour ces mêmes périodes.
- Calcul du TRI du projet.
- Sûretés et garanties offertes.